

ALWAYSDATA

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION DE SERVICE

(Dernière version en date du 02 mars 2018)

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CES CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION DE SERVICE AVANT D'UTILISER LES SERVICES PROPOSÉS PAR ALWAYSDATA.

CES CONDITIONS GÉNÉRALES DÉFINISSENT LES CONDITIONS ET LES OBLIGATIONS LÉGALES LIÉES À LA SOUSCRIPTION DES SERVICES ALWAYSDATA DEPUIS LE SITE INTERNET ACCESSIBLE À L'ADRESSE WWW.ALWAYSDATA.COM PROPOSÉS PAR ALWAYSDATA.

1. Objet – Acceptation - Validation des Contrats

Les présentes Conditions Générales de Prestation de Services (« CGPS »), ainsi que les conditions particulières (« CP ») spécifiques au(x) Service(s) commandé(s) par le Client, ont pour objet de définir les conditions et les modalités selon lesquelles la société ALWAYSDATA SARL au capital de 5.000 € immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 492 893 490 dont le siège social se trouve 62 rue Tiquetonne – 75002 Paris, connu sous son nom commercial « ALWAYSDATA » (ci-après désignée « ALWAYSDATA »), fournit les Services aux Clients.

L'utilisation des Services fournis par ALWAYSDATA implique que le Client a préalablement pris connaissance des CGPS et des CP spécifiques aux Services proposés par ALWAYSDATA (hébergement mutualisé, hébergement dédié et administré, service gratuit, etc.), qu'il les a acceptées sans exception ni réserve selon les modalités techniques prévues sur le site Internet d'ALWAYSDATA à date, et qu'il s'engage à s'y conformer strictement.

De convention expresse entre ALWAYSDATA et chaque Client, leurs relations ne sont soumises à aucune autre disposition contractuelle que celles mentionnées aux CGPS, aux CP concernées par le(s) Service(s) commandé(s), ainsi qu'au Bon de commande validé par chaque Client.

L'ensemble de ces documents contractuels forme la loi des Parties, et est désigné ci-après par le « Contrat ».

2. Vérification de l'adéquation au besoin

Le Client déclare et reconnaît qu'il a procédé, préalablement à la souscription par lui au(x) Service(s), à la vérification de l'adéquation desdits Services à ses besoins, qu'il les juge effectivement adaptés à ses besoins. De même, le Client déclare et reconnaît qu'il a reçu d'ALWAYSDATA toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent Contrat, et qu'en conséquence il renonce à toute contestation sur ce point.

Il déclare en outre qu'il dispose des connaissances, compétences et des ressources, notamment humaines et techniques, requises pour l'utilisation de tout Service commandé, et qu'en conséquence il renonce également à toute contestation sur ce point.

3. Définitions

Les expressions et termes suivants dont l'initiale est en majuscule, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel dans les présentes Conditions Générales ainsi que pour toutes Conditions Particulières en complément, auront la signification suivante, sauf si le contexte commande une interprétation différente :

- « **Admin** » ou « **Espace Client** » : espace privatif du Client accessible en ligne sur le site Internet de la société ALWAYSDATA, contenant notamment les informations relatives aux Services fournis par la société ALWAYSDATA et permettant d'y effectuer les opérations de gestion desdits Services.

- « **Administration** » : Toute opération de gestion visant à assurer le fonctionnement et l'utilisation du Serveur. Ces opérations incluent notamment, le stockage, le paramétrage, la diffusion, la mise à jour de données et d'applications etc.

- « **Anomalie** » : désigne tout dysfonctionnement matériel lié aux machines physiques mises en place et tout dysfonctionnement lié au Service.

- « **Bande passante** » : débit maximum de transmission de données sur le réseau Internet, généralement exprimé en nombre de bits par seconde, et dont le niveau est déterminé par ALWAYSDATA. La Bande passante peut être allouée de manière mutualisée entre plusieurs Clients (hébergement mutualisé) ou de manière dédiée à un Client unique (hébergement dédié administré).

- « **Client** » : toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public, ayant la capacité légale de contracter, et qui de ce fait, souscrit au Contrat afin de bénéficier des Services proposés par ALWAYSDATA.

- « **Codes Identifiants** » : identifiant de connexion (« Login ») et mot de passe (« Mot de Passe») choisi par le Client et permettant à ce dernier d'accéder aux Services et de les gérer via l'Admin.

- « **Conditions particulières ou CP** » : les conditions contractuelles régissant chaque Service spécifique proposé par ALWAYSDATA (hébergement mutualisé, hébergement dédié et administré, service gratuit, etc.).

- « **Consommateur** » : désigne, au sens du Code de la consommation français, toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

- « **Donnée(s)** » : Tout document électronique ou fichier numérique installé ou modifié par le Client dans le cadre de l'utilisation du Serveur et/ou des Services.

- « **Editeur** » : désigne la personne physique ou morale qui édite un logiciel et qui est donc titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ce dernier.

- « **Email** » ou « **Mail** » : courrier électronique transmis via le réseau Internet suivant différents protocoles : POP, IMAP, etc.

- « **Evolution Majeure** » : désigne tout effort d'analyse et de développement supérieur à deux jours, réalisé par ALWAYSDATA au profit du Client.

- « **Formulaire de commande** » : bon de commande accessible en ligne sur le site Internet de la société ALWAYSDATA à l'adresse <http://www.alwaysdata.com>, et permettant de valider le Service souscrit par le Client. Aux termes des présentes, les expressions « **Formulaire de commande** » et « **Bon de commande** » désignent la même chose.

- « **Garantie de temps d'intervention** » ou « **GTI** »: délai maximal d'intervention d'un personnel de la société ALWAYSDATA, exprimé en heures ouvrées, et garanti par cette dernière en cas d'Indisponibilité.

- « **Garantie de Temps de Rétablissement** » ou « **GTR** » : délai maximal de retour à un fonctionnement d'attente ou définitif, exprimé en heures ouvrées, et garanti par ALWAYSDATA en cas d'Indisponibilité.

- « **Indisponibilité** » : toute défaillance technique entraînant l'impossibilité matérielle d'accéder au Site Internet et/ou aux Données et/ou aux Services.

- « **Informations personnelles** » : toute information renseignée par le Client permettant à ce dernier de s'identifier auprès d'ALWAYS DATA (nom, prénom, adresse postale, adresse de courrier électronique, numéro de téléphone, raison sociale, et nom d'organisation le cas échéant etc.).

- « **Infrastructure** » : ensemble d'équipements techniques : serveurs, switch, load balancer etc. permettant à ALWAYS DATA d'assurer le Service.

- « **IP fixe** » ou « **Adresse IP** » : adresse sous forme d'une suite de chiffres représentant un nombre de 32 bits (IPV4) ou 128 bits (IPV6) qui permet d'identifier de manière unique chaque Serveur connecté sur Internet.

- « **Logiciel** » : ensemble de programmes informatiques, bases de données, scripts, procédés, systèmes d'exploitation etc. ayant pour objet le traitement automatique de données, mis à la disposition du Client par ALWAYS DATA et/ou par leurs éditeurs respectifs dans le cadre du Service.

- « **Partie** » : la société ALWAYS DATA ou le Client selon les cas. Le terme « **Parties** » désigne à la fois ALWAYS DATA et le Client.

- « **Ressources système** » : capacité de stockage, de mémoire vive (ram) et de mémoire morte (rom) du serveur, ainsi que de son processeur (CPU), les Logiciels qui y sont associés, ainsi que la capacité en Bande passante mis à la disposition des Clients par ALWAYS DATA dans le cadre du Service.

- « **Restrictions techniques** » : restrictions techniques d'utilisation et d'exploitation du Service fixées par ALWAYS DATA du fait notamment des caractéristiques du serveur et/ou des Infrastructures, la politique commerciale d'ALWAYS DATA, les choix technologiques d'ALWAYS DATA, les évolutions technologiques etc.

- « **Serveur** » : ordinateur remplissant des fonctions (notamment le stockage de fichiers, le transfert de courrier électronique etc.) à l'exception des logiciels, permettant à ALWAYS DATA d'assurer le Service.

- « **Serveur dédié** » : Serveur dont l'espace de stockage est réservé en intégralité aux Données d'un seul Client.

- « **Serveur mutualisé** » : Serveur dont l'espace de stockage est partagé entre plusieurs Clients.

- « **Service(s)** » : prestation fournie par ALWAYS DATA qui consiste en la fourniture de services en ligne, comprenant notamment l'hébergement de Données, la mise à disposition de Serveur d'hébergement dédié administré ou mutualisé, l'installation et la maintenance de Logiciels sur Serveur pour en permettre l'utilisation par le Client, l'accès à un serveur FTP, la création et l'hébergement d'Emails, ainsi que les prestations de gestion, de monitoring et de supervision y afférentes 24 heures sur 24 et 7 jours 7, sauf en cas d'interruption de Service(s) pour des besoins de maintenance.

- « **Service(s) Additionnel(s)** » : prestations non fournies dans le Formulaire de commande, et dont le Client souhaiterait bénéficier. Ils font alors l'objet d'une commande spécifique ou complémentaire de la part du Client auprès d'ALWAYS DATA.

- « **Service(s) gratuit(s)** » : prestations fournies à titre gratuit par ALWAYS DATA dans le cadre du Service.

- « **Service(s) d'hébergement dédié administré** » : prestations de stockage et de traitement de Données par la fourniture d'un Serveur dont la gestion est assurée par ALWAYS DATA, de Ressources système, de Logiciels et de Bande passante mis à la disposition d'un seul Client, permettant de rendre accessibles les Données du Client sur le réseau Internet.

- « **Service(s) d'hébergement mutualisé** » : service par lequel ALWAYS DATA met à disposition un espace de stockage, tel que défini dans le Bon de commande, sur le Serveur et/ou les Infrastructures de la société ALWAYS DATA, auquel sont associées des Ressources système, dont l'utilisation est partagée par plusieurs Clients, permettant de rendre accessible les Données des Clients sur le réseau Internet.

- « **Site Internet** » : le(s) site(s) Internet, les applications informatiques, progiciels, logiciels,

bases de données etc., ainsi que les contenus associés du Client accessibles via le réseau Internet.

- « **Trafic** » : quantité de Données informatiques transmises ou reçues par le Client sur ou en provenance du Serveur et/ou du Site Internet pour une période donnée. Le trafic mensuel est mesuré en quantité de Données transférées depuis et vers le site Internet ou le serveur du Client.

- « **Traitement** » : processus d'approbation par les services d'ALWAYSDATA de la demande du Client relative à la commande du Service, entraînant la préparation du Service par ALWAYSDATA aux fins de mise à disposition du Service au Client.

4. Adhésion – Inscription

4.1. Le Client est informé que la procédure de souscription se fait exclusivement en ligne, sur le site de la société ALWAYSDATA accessible à l'adresse <http://www.alwaysdata.com>.

Lors de la souscription au Service, le Client s'engage à suivre les indications fournies sur le site internet de la société ALWAYSDATA, et à saisir ses informations personnelles (nom, prénom, adresse postale, adresse email, raison sociale et nom d'organisation le cas échéant, etc.) de façon correcte, exacte et véridique.

Il est rappelé au Client que ALWAYSDATA n'est en aucun cas responsable du contenu, de l'exactitude, de la sincérité, de la complétude, de la pertinence, la portée, etc. des informations fournies à cet effet par le Client.

4.2. Le Client est tenu de toujours mettre à jour ses informations personnelles. Si les données fournies s'avéraient inexactes, incomplètes ou fallacieuses, ALWAYSDATA se réserve le droit, sans que le Client puisse en aucun cas prétendre à un remboursement, avoir ou indemnisation :

- (i) De ne pas activer et/ou de suspendre le Service jusqu'à ce que le Client corrige ses erreurs ;
- (ii) De résilier le(s) Contrat(s) de plein droit.

Il en serait de même si les organes compétents (par exemple les banques ou titulaires de cartes de crédit/bancaire) contestaient les paiements effectués par le Client.

4.3. Dès la validation du formulaire d'inscription, le Client devra choisir ses Codes identifiants soit un identifiant (login) composé de son adresse email et un mot de passe. A cet effet, le Client devra choisir un mot de passe d'au moins douze caractères composés de majuscules et de minuscules, de chiffres et de caractères spéciaux. Le Client reconnaît que ces login et mot de passe sont les seuls moyens permettant de l'identifier et de valider son accès aux Services et à l'Admin, à l'exclusion de tout autre moyen.

4.4. Le Client est seul responsable de la conservation de son login et de son mot de passe. Sous sa seule responsabilité, il peut autoriser toute personne de confiance de son choix à accéder à tout moment à son Admin, quels qu'en soient les motifs. Il s'engage donc à préserver la plus stricte confidentialité de son login et de son mot de passe, et à se déconnecter à l'issue de chaque session. Pour des raisons de sécurité, il devra les changer régulièrement, au moins une fois tous les trois mois.

4.5. Toute utilisation desdits login et mot de passe sera réputée avoir été faite par le Client, et ce dernier devra assumer les conséquences de tout usage qui serait fait, même par fraude, desdits login et mot de passe.

4.6. Le Client accepte que tous les actes effectués en utilisant les login et mot de passe susmentionnés soient considérés comme ayant été effectués de plein droit par le Client lui-même et fassent foi. Le Client accepte que les enregistrements informatiques ou électroniques effectués par ALWAYSDATA et/ou ses fournisseurs pour la délivrance des Services, de toutes opérations accomplies notamment par l'intermédiaire de son Admin, puissent être opposés ou utilisés devant toute autorité administrative et/ou judiciaire compétente en tant que preuve.

4.7. Le Client reconnaît être l'unique responsable des actes effectués au moyen de ses Codes Identifiants. Il s'oblige à ne les utiliser qu'à titre strictement personnel.

Il appartient au Client en cas de perte, de vol ou de tout acte frauduleux à l'égard des Codes Identifiants d'en informer dans les meilleurs délais ALWAYSDATA par email et/ou par lettre recommandée avec accusé de réception, et de justifier de son identité par tous moyens. A la réception de cette notification écrite dûment justifiée, ALWAYSDATA procédera à l'étude du dossier et pourra, par mesure de sécurité, suspendre tout accès à l'Admin. ALWAYSDATA traitera la demande du Client dans les meilleurs délais et lui transmettra en retour par courrier électronique les nouveaux Codes Identifiants à titre temporaire, que le Client devra donc utiliser pour accéder à son Admin, puis les changer dans les meilleurs délais.

5. Durée du Service

Ces présentes CGPS prennent effet au jour de l'inscription du Client sur le site Internet de ALWAYSDATA. La mise à disposition du/des Service(s) sera effective à compter du même jour.

Sauf meilleur accord entre les Parties, les présentes CGPS sont conclues pour une durée initiale et indivisible de douze (12) mois, renouvelable ensuite tacitement d'une année à l'autre pour la même durée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception assortie d'un préavis de deux (2) mois.

Le Client est informé qu'à la fin du Contrat, quelle qu'en soit la cause, tous les Services seront automatiquement interrompus, puis supprimés à la date d'expiration indiquée dans l'Admin et par Email.

6. Nature des Services - Montants et paiements

6.1. La nature et le type de Services fournis par ALWAYSDATA sont décrits dans chacune des CP acceptées par le Client et/ou sur le site Internet de la société ALWAYSDATA. Les montants requis pour les Services ainsi que les modalités, les termes et les délais de paiement sont communiqués par courrier électronique ou et/ou sur le site Internet d'ALWAYSDATA.

6.2. Le Client est tenu de régler, dans les délais convenus, les montants totaux tels que précisés dans le Bon de commande, y compris la T.V.A. le cas échéant, et de prendre à sa charge tous les frais associés au règlement, notamment les frais de virement (tant en émission qu'en réception).

6.3. En cas de paiement par chèque ou par virement, le Client est tenu de communiquer le numéro de commande, ses informations personnelles, le numéro de son compte Client, le cas échéant, son site internet ainsi que tout élément permettant d'identifier le règlement et la commande correspondante.

- 6.4. Le Client est informé que tout paiement partiel ou incomplet empêchera l'exécution de la commande par ALWAYSDATA.
- 6.5. ALWAYSDATA ne saurait être tenue responsable de toute perte de données, de retard dans le traitement de la commande etc., que le non-respect de l'une quelconque des dispositions prévues à l'article 6 (Nature des Services - Montants et paiements) des présentes CGPS pourrait entraîner.
- 6.6. Les factures seront disponibles via l'Admin. Leur disponibilité en ligne sera notifiée au Client sur l'adresse de courrier électronique renseignée dans son profil Client. Le Client est donc tenu de mettre à jour son adresse de courrier électronique de profil Client en toute circonstance.
- 6.7. Sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article 5 (Durée du Service) des présentes CGPS, aucun paiement ne fera l'objet d'un remboursement en cas de suspension, d'annulation ou de transfert de Service du fait du Client ou par suite d'une faute commise par ce dernier dans l'exécution des obligations prévues aux présentes avant l'expiration de la période contractuelle en cours.
- 6.8. En cas de non-paiement d'une facture à son échéance et après une mise en demeure adressée en courrier recommandé avec accusé de réception resté sans effet pendant quinze (15) jours à compter de sa réception, la somme due portera intérêts à un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal au profit d'ALWAYSDATA, et ce à compter de la mise en demeure précitée.
- 6.9. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date, sera égal à 40 (quarante) euros, en application du Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévue à l'article L. 441-6 du Code de commerce.
- 6.10. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

7. Utilisation des Services et responsabilité du Client

7.1. Conformité du Site Internet du Client

Le Client garantit ALWAYSDATA qu'il dispose de l'ensemble des autorisations et déclarations administratives nécessaires à l'exploitation du Site Internet qu'il héberge sur le Serveur d'ALWAYSDATA.

Il garantit en particulier :

- i) Avoir procédé aux déclarations préalables de traitements de données personnelles collectées ou exploitées à partir de son Site Internet auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en application des dispositions de la loi dite « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et ses modifications subséquentes ;
- ii) Indiquer sur son site Internet toutes mentions légales obligatoires, en particulier le nom du Directeur de la publication de son Site Internet ou les noms et coordonnées complètes du Client, ainsi que les noms et coordonnées d'ALWAYSDATA en qualité d'hébergeur, en application des dispositions de l'article 6-III-1 de la loi pour la Confiance en l'Economie Numérique du 21 juin 2004.

Le Client s'engage à procéder lui-même, sans une quelconque intervention d'ALWAYS DATA, à toutes les démarches imposées par les lois et règlements en vigueur, notamment au regard de la nature des Services choisis par le Client. ALWAYS DATA ne saurait être tenue responsable de tout litige ou condamnation qui pourrait survenir du fait du non-respect par le Client des réglementations applicables.

7.2. Responsabilité éditoriale

7.2.1. Le Client s'engage à ne pas utiliser les Services à des fins illicites et à ne violer en aucune façon les normes nationales et internationales, les dispositions légales, réglementaires et administratives applicables.

Le Client garantit ALWAYS DATA qu'il n'utilisera le Service qu'à des fins strictement licites.

7.2.2. Il garantit en tout temps :

- Être seul propriétaire des informations et données qu'il publie sur son Site Internet, et/ou être en droit de procéder à leur publication ;
- Ne violer, par leur publication, aucun des droits protégés, que ce soit les droits de la personne ou ceux prévus par le Code de la propriété intellectuelle (droit d'auteur, droit voisin, marque, brevets etc.) ;
- Ne publier aucune fausse information portant sur l'obtention d'une appellation d'origine (aoc, etc.) Ou d'un label protégé (ab, etc.) ;
- Ne pas publier d'informations qui soient de nature :
 - o à inciter au crime contre l'humanité, aux actes de terrorisme ou à leur apologie, à la pédophilie, à l'antisémitisme, à la haine, la discrimination, le racisme, le fanatisme ou à la violence physique sur des individus ou groupes d'individus ;
 - o à causer un harcèlement des tiers ou à appeler les tiers à se livrer à un harcèlement ;
 - o à solliciter des informations personnelles de la part de mineurs ;
 - o à représenter ou prôner des activités illégales ou des comportements de caractère diffamatoire, injurieux, obscène, menaçant ou calomnieux ainsi que des informations fausses ou trompeuses ;
 - o à proposer une copie illégale ou non autorisée d'œuvres protégées par des droits d'auteurs, les brevets ou les marques ;
 - o à susciter, provoquer ou favoriser le phishing, la transmission de courriels, de chaînes de courriels, de mailing massifs non sollicités, de messages instantanés, de messages publicitaires non souhaités ou de courriers non sollicités ;
 - o à favoriser ou encourager toute activité ou entreprise criminelle ou donnant des indications ou des instructions sur le moyen de favoriser les activités illégales, l'atteinte à la vie privée, la diffusion et la création de virus informatiques ;
 - o à solliciter des mots de passe ou des informations personnelles de la part d'autres utilisateurs à des fins commerciales illégales ;
 - o à distribuer reproduire, publier ou modifier de quelque manière que ce soit les éléments protégés par les droits d'auteur, marques déposées ou tout droit de propriété appartenant à des tiers sans leur consentement préalable.

7.3. Intégrité du Système d'Information

Le Client s'engage à utiliser les Services avec le plus grand soin, en respectant les règles d'utilisation et restrictions techniques indiquées dans les CP et/ou sur le site Internet d'ALWAYS DATA et/ou indiquées par ALWAYS DATA. Le Client s'engage à ce que l'utilisation du Service n'affecte ni ne compromette la stabilité, la sécurité et la qualité des Services, des Infrastructures d'ALWAYS DATA, des programmes, des réseaux ou de la Bande passante, des autres Clients d'ALWAYS DATA ou des tiers.

Dans le cas où ALWAYS DATA constaterait que l'utilisation du Service par le Client met en péril ou altère la stabilité, la sécurité et la qualité des Services, des Infrastructures, des programmes, des réseaux, de la Bande passante ou des infrastructures d'ALWAYS DATA, des autres Clients d'ALWAYS DATA ou des tiers, ALWAYS DATA se réserve le droit de suspendre, voire d'interrompre la fourniture du Service, y compris sans notification préalable.

7.4. Le Client s'engage à consulter régulièrement son Admin et à prendre connaissance de toutes les communications que lui transmet ALWAYS DATA. Il s'engage également à coopérer activement avec ALWAYS DATA pour l'activation et/ou le bon fonctionnement du Service.

7.5. Le Client s'engage à souscrire une assurance couvrant l'ensemble des risques liés à l'exploitation de son Site Internet et de l'utilisation du Service, en particulier les dommages indirects qui pourraient en résulter. Le Client s'engage également à informer dans les meilleurs délais ALWAYS DATA par Lettre recommandée avec AR de toute demande, plainte, action judiciaire, directement ou indirectement liée à la fourniture du Service et/ou au site Internet.

7.6. À chaque commande, le Client devra renseigner et/ou confirmer ses coordonnées (nom, prénom, adresse postale, adresse email, etc.). Le Client a l'obligation de fournir des informations personnelles parfaitement exactes, justes et sincères, en tout temps.

L'inscription de renseignements manifestement fallacieux, inexacts ou fantaisistes entraînera la suspension, voire la résiliation sans préavis des Services commandés par le Client avec suppression définitive des Données, ainsi que la fermeture du compte Client concerné, sans que le Client puisse prétendre à aucun avoir, remboursement ou indemnisation du préjudice subi par lui-même ou tout tiers.

7.7. Par ailleurs, le Client est informé que dans le cadre de l'exécution du/des Service(s), ALWAYS DATA pourra être amenée à demander au Client de lui transmettre une copie de pièce d'identité correspondant aux informations indiquées dans le profil du Client, en particulier dans l'hypothèse d'une perte des Codes Identifiants.

Tout défaut du Client à produire un tel document dans les délais requis entraînera la suspension, voire la résiliation sans préavis des Services commandés par le Client, avec suppression définitive des Données, ainsi que la fermeture du compte Client concerné, sans que le Client puisse prétendre à aucun avoir, remboursement ou indemnisation du préjudice subi par lui-même ou tout tiers.

7.8. À des fins de contrôle et de maintien de la sécurité et afin notamment d'éviter l'altération de la sécurité des Infrastructures, des Ressources systèmes et des Serveurs, ALWAYS DATA pourra procéder à des opérations de surveillance ciblées et ponctuelles relatives à l'utilisation des Services et, le cas échéant, interrompre l'accès aux Services.

8. Communications entre les Parties – Correspondance – Convention de preuve

Sauf disposition particulière des présentes CGPS et des CP ou indications contraires d'ALWAYSDATA, les correspondances échangées entre les Parties sont assurées exclusivement par voie électronique par le biais de l'Admin et en suivant les modalités fournies par ALWAYSDATA.

De convention expresse, les informations et données issues du système informatique de la société ALWAYSDATA et/ou de ses sous-traitants et/ou de ses partenaires constituent des écrits au sens de l'article 1316-1 du Code civil français, le lien entre ces données et la Partie à laquelle elles se rattachent étant présumé jusqu'à preuve contraire.

Elles font donc preuve entre les Parties et leur sont opposables de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui aurait été écrit et signé sur support papier par les Parties.

Il en est ainsi, notamment, données et des courriers électroniques que les Parties s'échangent à travers leurs adresses électroniques, comme des login et mot de passe que le Client utilise pour accéder à son Admin, le gérer, valider des Bons de commande, etc.

Le Client reconnaît et accepte expressément que la preuve de son consentement notamment à la collecte, au traitement, à la conservation et à l'archivage des données à caractère personnel le concernant, tels que prévus à l'article 16 des présentes CGPS, soit rapportée par la production d'informations et données issues du système informatique de la société ALWAYSDATA et/ou de ses sous-traitants et/ou de ses partenaires.

Enfin, les courriers échangés entre les Parties seront réputés valablement reçus dès leur envoi, sauf preuve contraire. De même, les login et mot de passe seront réputés avoir été utilisés par le Client.

9. Droits de propriété intellectuelle

9.1. Les Logiciels qui peuvent être mis à la disposition du Client dans le cadre du Service demeurent la propriété entière d'ALWAYSDATA et/ou de leurs éditeurs respectifs, notamment concernant les droits de propriété intellectuelle y associés. En conséquence, les licences accordées dans le cadre du Service ne constituent en aucun cas une cession des droits de propriété intellectuelle des Logiciels mis à la disposition du Client.

9.2. Par les présentes, ALWAYSDATA concède au Client, pour la durée du Service, une licence d'utilisation non-exclusive portant sur les Logiciels mis à sa disposition dans le cadre des Services souscrits par le Client. L'usage des Logiciels est limité exclusivement à l'utilisation du Service souscrit. Sauf disposition contraire, ALWAYSDATA et/ou l'éditeur sont réputés conserver le droit de modification et de correction des Logiciels.

9.3. Dans le cas où le Service comporte des logiciels d'éditeurs, les termes des licences de ces derniers s'appliqueront cumulativement avec les présentes CGPS. A cet égard ALWAYSDATA ne peut, en aucun cas, concéder au Client plus de droits que l'éditeur.

9.4. Les Logiciels fournis dans le cadre du Service sont livrés en l'état et sans garantie d'aucune sorte de la part d'ALWAYSDATA, notamment quant à l'adéquation des fonctionnalités desdits Logiciels aux besoins et exigences du Client, la non-interruption ou l'absence d'erreur, la correction de défauts, de bogues, etc. Il est convenu que la garantie prévue aux articles 1641 du Code civil est expressément exclue sur les Logiciels.

9.5. Compte tenu des évolutions techniques et économiques propres aux activités d'éditeur de logiciel, le Client reconnaît et accepte sans réserve qu'ALWAYS DATA n'est pas responsable de la fin de vie, du support ou de la politique d'évolution du Logiciel de l'éditeur concerné ; qu'ALWAYS DATA se réserve le droit de remplacer un Logiciel par un autre équivalent sur le plan fonctionnel dans le cadre du Service ; qu'ALWAYS DATA se réserve le droit de mettre à jour un Logiciel vers une nouvelle version. Aucune de ces circonstances ne saurait constituer une cause de résiliation du Contrat et/ou des conditions particulières concernées, ni ne pourra donner lieu à aucun remboursement, avoir ou indemnisation en faveur du Client.

9.6. Dans le cas particulier où le Logiciel ne serait plus édité par l'éditeur concerné pour quelque raison que ce soit (cessation d'activité, ouverture d'une procédure collective, incident technique etc.), et ne pourrait être remplacé, ALWAYS DATA en informera alors le Client dans les meilleurs délais.

9.7. Le Client s'interdit toute utilisation des Logiciels en dehors du Service tel que défini dans le Bon de commande, le site internet d'ALWAYS DATA et les CP correspondantes. Sauf disposition spécifique prévue dans des conditions particulières correspondantes, le Client s'interdit de copier, reproduire, représenter, adapter, modifier, décompiler de quelque manière que ce soit les Logiciels et/ou, le cas échéant, leur documentation.

9.8. Le Client demeure le propriétaire exclusif des Données du Client hébergées sur le Serveur ; ALWAYS DATA ne saurait contester d'aucune manière ce droit de propriété.

9.9. ALWAYS DATA garantit le Client qu'il n'accèdera pas à ses Données sans son autorisation expresse et préalable, et s'interdit en conséquence à toutes exploitations et/ou utilisations non justifiées par l'exécution des présentes.

10. Responsabilité d'ALWAYS DATA

10.1. Fourniture du Service

10.1.1. ALWAYS DATA n'est pas en mesure de garantir au Client une disponibilité continue et permanente du Service. ALWAYS DATA fait toutefois ses meilleurs efforts pour fournir le Service, sous réserve des périodes de maintenance.

10.1.2. ALWAYS DATA se réserve le droit d'interrompre le Service pour des travaux de maintenance et/ou d'amélioration du Service. Ces interruptions de Service seront, dans la mesure des possibilités d'ALWAYS DATA, préalablement notifiées au Client et devront, dans la mesure du possible, intervenir pendant la période la moins préjudiciable à l'utilisation des Services par le Client. En cas d'urgence, ALWAYS DATA se réserve néanmoins le droit de suspendre partiellement ou totalement, pendant une durée raisonnable, le Service pour conduire toute opération technique requise. Ces interruptions de Service ne pourront donner lieu à une quelconque indemnisation en faveur du Client.

10.1.3. En cas d'inaccessibilité du Service due à des dysfonctionnements techniques du ressort d'ALWAYS DATA, ALWAYS DATA fera ses meilleurs efforts pour résoudre ce(s) dysfonctionnement(s) dans les meilleurs délais à compter de leur détection via les outils de supervision et de monitoring mis en place par ALWAYS DATA ou à compter de la notification écrite adressée par le Client, par le biais exclusif de l'Admin, à ALWAYS DATA sous la réserve dans cette deuxième hypothèse que :

- (i) Le Client décrit le plus précisément possible les dysfonctionnements constatés ;
- (ii) Lesdits dysfonctionnements puissent être reproductibles ;
- (iii) Le Client collabore pleinement avec ALWAYSDATA ;
- (iv) Lesdits dysfonctionnements ne trouvent pas leur origine dans une mauvaise utilisation du Service et/ou des Données et/ou du site Internet par le Client.

10.1.4. ALWAYSDATA décline toute responsabilité en cas d'interruption et/ou de dysfonctionnements de Service dus :

- (i) À la violation ou au non-respect par le Client de l'une quelconque de ses obligations aux titres des CGPS et des CP ainsi que des indications fournies par ALWAYSDATA ;
- (ii) Au mauvais fonctionnement ou à l'utilisation inappropriée des moyens d'accès au Service utilisés par le Client et/ou de l'utilisation inappropriée du Service par le Client ;
- (iii) Aux événements de force majeure ;
- (iv) Aux événements dépendant de faits de tiers tels que, à titre d'exemple, l'interruption ou le mauvais fonctionnement des services des opérateurs de télécommunication et/ou des lignes électriques ou bien des actes, d'omissions ou d'erreurs de l'autorité compétente ;
- (v) Au mauvais fonctionnement des terminaux ou des autres systèmes de communication utilisés par le Client ;
- (vi) Du fait du Client.

10.1.5. ALWAYSDATA fait ses meilleurs efforts pour assurer la continuité des Services. Cependant, compte tenu de la complexité et des circonstances spécifiques à l'activité d'hébergeur, ALWAYSDATA ne peut être tenue qu'à une obligation de moyens au titre des présentes CGPS et des CP.

En conséquence, ALWAYSDATA ne saurait être tenue responsable des retards ou problèmes dans l'acheminement des courriers électroniques et données informatiques, de la perte de données, des difficultés ou impossibilités d'accès, de la lenteur de la connexion, ou tous autres problèmes techniques dus à des circonstances et/ou à des intermédiaires techniques extérieurs à ALWAYSDATA.

Par ailleurs, le Client s'engage à procéder à toute opération sollicitée par ALWAYSDATA dans les meilleurs délais requis, y compris la réinstallation et/ou la reconfiguration de son service.

Le Client en sera préalablement informé dans son Admin. Il disposera en outre d'informations générales sur le site Internet d'ALWAYSDATA et/ou dans son Admin. Il est entendu qu'ALWAYSDATA ne se charge d'aucune de ces opérations de (re)configuration pour le compte du Client, ni ne prend à sa charge aucun des frais afférents à ces opérations.

10.1.6. ALWAYSDATA ne saurait être tenue pour responsable des dommages directs et indirects subis par le Client du fait, directement ou indirectement, de l'exécution ou la mauvaise exécution des Services, tels que, à titre indicatif et de manière non exhaustive, la perte de chiffre d'affaires, de Clientèle, de bénéfices, de données informatiques, le préjudice moral, etc.

10.1.7. À TITRE DE CONDITION ESSENTIELLE ET DÉTERMINANTE DES PRÉSENTES CGPS, SI LA RESPONSABILITÉ D'ALWAYSDATA DEVAIT RETENUE AU TITRE DES PRÉSENTES CGPS ET/OU DE L'UNE QUELCONQUE DES CONDITIONS PARTICULIÈRES SE RÉFÉRANT AUXDITES CGPS, LE PLAFOND GLOBAL DE LA RÉPARATION SUSCEPTIBLE D'ÊTRE PAYÉE PAR ALWAYSDATA NE POURRA EN AUCUN CAS, TOUTES CAUSES CONFONDUES, EXCÉDER LE MONTANT DE LA SOMME PAYÉE PAR LE CLIENT À ALWAYSDATA AU TITRE DU MOIS DE LA SURVENANCE DU FAIT GÉNÉRATEUR DE LADITE RESPONSABILITÉ. TOUTES AUTRES INDEMNITÉS ET/OU DOMMAGES ET INTÉRÊTS ET/OU RÈGLEMENT QUELCONQUE SONT DONC FORMELLEMENT

EXCLUS PAR LES PARTIES, CE QUE LE CLIENT ACCEPTE EXPRESSÉMENT ET IRRÉVOCABLEMENT PAR L'ACCEPTATION ÉLECTRONIQUE DES PRÉSENTES CGPS ET DES CP AFFÉRENTES AU(X) SERVICES CHOISIS PAR LE CLIENT.

10.1.8. Il est convenu que les dispositions du présent article engagent tant ALWAYSDATA que toute société qui viendrait à la contrôler au sens des dispositions des articles L233-1 et suivants du Code de commerce ainsi que toutes sociétés à laquelle elle aurait transféré tout ou partie des droits et/ou des obligations résultant du Contrat.

10.2. Responsabilité d'intermédiaire technique

Le Client reconnaît être le seul et unique responsable des activités directement ou indirectement effectuées par l'intermédiaire du Service ou pouvant y être liées.

ALWAYSDATA décline toute responsabilité pour tout litige, plainte, réclamation, contestation, condamnation, poursuite etc. de quelque nature que ce soit, liés directement ou indirectement à l'utilisation des Services à des fins illicites ou en contravention de l'une quelconque des obligations incombant au Client au titre des présentes CGPS et des CP.

Par conséquent, le Client déclare accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, ALWAYSDATA ne pouvant être recherchée ni inquiétée à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client.

Le non-respect par le Client des obligations prévues aux présentes CGPS et aux CP, et notamment l'exercice de toute activité susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale, entraînera le droit pour ALWAYSDATA de décâbler et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le Contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels ALWAYSDATA pourrait prétendre par ailleurs.

Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait d'ALWAYSDATA. En outre, le Client s'engage à intervenir, sur demande d'ALWAYSDATA, à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir ALWAYSDATA de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quels qu'en soient la forme, l'objet ou la nature, qui serait formée contre ALWAYSDATA et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent Contrat.

Le Client accepte sans réserve que si la responsabilité d'ALWAYSDATA devait être engagée directement ou indirectement en sa qualité d'intermédiaire technique par quelque personne ou entité que ce soit, ALWAYSDATA se réserve le droit de prendre toute mesure administrative et/ou technique permettant de sauvegarder ses intérêts et/ou de se conformer aux obligations qui lui incombent.

10.3. Exclusion de responsabilité

ALWAYSDATA ne saurait garantir une disponibilité du Site Internet du Client et/ou de l'accès à ses Données depuis le Serveur, dans les situations suivantes :

➤ en cas de développement défectueux du Site Internet du Client (site mal codé, présence

SARL ALWAYSDATA - 91 rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris - France
SARL au capital de 5 000 € RCS Paris 492 893 490 – Code APE 6311Z – N° TVA : FR 66493893490

d'anomalie bloquante et non bloquante, etc.) ;

- en cas de dépassement de l'espace maximum de stockage mis à disposition du Client sur le Serveur, et dont la limite est précisée dans le Bon de commande ;

ALWAYSADATA ne saurait engager sa responsabilité en cas de dysfonctionnement mineur apparu dans l'utilisation des Logiciels mis à disposition du Client, ayant pour conséquence :

- l'absence de sauvegarde, pendant plus de 24 heures, des Données du Client hébergées sur le Serveur, dès lors que cette absence de sauvegarde n'entraîne pas ou n'a pas entraîné un préjudice direct pour le Client ;
- l'apparition d'anomalies non bloquantes dans l'Admin, dès lors que l'hébergement et l'accès à distance des Données du Client sur le Serveur sont restés ou restent possibles malgré ces anomalies.

11. Disposition d'ordre technique

Le Client est informé qu'ALWAYSADATA ne lui fournit aucun appareil et/ou équipement.

Le Client reconnaît et accepte qu'il n'aura d'accès à aucun serveur physique, machine, Infrastructure etc. du datacenter d'ALWAYSADATA ou de ceux hébergés chez des sous-traitants ou des sociétés partenaires et que ces derniers restent la propriété pleine et entière d'ALWAYSADATA desdits sous-traitants ou sociétés partenaires.

Le Client reconnaît et accepte qu'il ne pourra avoir recours à (et/ou utiliser) d'autres serveurs DNS et plus généralement d'autres configurations et/ou systèmes informatiques que ceux fournis par ALWAYSADATA sans engager sa responsabilité. En pareil cas, ALWAYSADATA ne pourra être techniquement en mesure d'intervenir efficacement sur le serveur concerné pour réparer l'éventuelle panne déclarée.

Dans ces conditions, ALWAYSADATA décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité du Site Internet du Client et/ou de l'accès à ses Données.

12. Suspension - Résiliation - Terme

12.1. Sauf disposition contraire des présentes CGPS ou des CP concernées, en cas de non-respect par le Client d'une quelconque de ses obligations, ALWAYSADATA se réserve le droit de suspendre le Service, moyennant un préavis dont la durée sera évaluée en fonction des circonstances, et ce jusqu'au parfait respect par le Client de ses obligations.

12.2. En cas de défaut de paiement, y compris par annulation ou répudiation de son paiement en ligne par le Client d'une commande de Service, ALWAYSADATA avertit le Client de cette demande dans les 30 jours suivant le constat du défaut de paiement, l'invitant à régulariser dans les plus brefs délais le paiement. ALWAYSADATA se réserve le droit de suspendre le Service jusqu'au complet paiement du prix pendant un délai de 30 jours supplémentaires, puis à défaut de régularisation à l'issue de ce délai, de résilier de plein droit le présent Contrat avec les conséquences prévues à l'article 13 (Sauvegarde – Suppression des Données du Client – Mise en garde).

12.3. La déclaration délibérée par le Client d'informations inexactes ou douteuses, l'absence délibérée par le Client de mise à jour des informations fournies à ALWAYSADATA, en particulier les

Codes Identifiants ou l'absence de réponse du Client aux demandes d'ALWAYS DATA, notamment relatives à l'exactitude des informations fournies par lui, entraîneront la suspension de plein droit du Service.

12.4. Sauf disposition particulière, en cas de manquement par l'une des Parties à ses obligations, l'autre Partie pourra résilier de plein droit le présent Contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, quinze (15) jours après une mise en demeure restée infructueuse. Dans cette hypothèse, le Contrat sera résilié, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante et sans que le Client puisse prétendre à aucun remboursement ou indemnisation du préjudice subi par lui-même ou tout tiers.

12.5. En cas d'utilisation du Service par le Client en contravention avec les termes des articles 7.1 (Conformité du Site Internet du Client), 7.2 (Responsabilité éditoriale), 7.3 (Intégrité du Système d'Information), 9 (Droits de propriété intellectuelle) des présentes CGPS, le Client sera réputé en inexécution grave de ses obligations contractuelles autorisant ALWAYS DATA, à sa convenance, à :

- i) Suspendre à tout moment le Service et/ou l'accès à l'Admin – après une simple notification par Email – jusqu'à ce que le Client se conforme à ses obligations, et/ou,
- ii) Mettre en demeure le Client de respecter ses obligations, et/ou,
- iii) Résilier de plein droit le présent Contrat, et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts pour préjudices directs et/ou indirects auxquels ALWAYS DATA pourrait prétendre.

ALWAYS DATA se réserve en outre le droit de poursuivre le Client aux fins d'indemnisation du préjudice direct et indirect subi par ALWAYS DATA du fait du Client.

Toute suspension, résiliation ou suppression du Service aux torts du Client, notamment dans les conditions déterminées au présent article, n'entraînera aucun dédommagement au bénéfice du Client. En outre, dans cette hypothèse, aucun remboursement ne pourra lui être accordé.

13. Sauvegarde et suppression des Données du Client – Mise en garde

13.1. Sauvegarde des Données du Client

Le Client est invité à réaliser le plus souvent possible une sauvegarde des Données qu'il héberge sur les Serveurs d'ALWAYS DATA.

13.2. Suppression des Données du Client

ATTENTION : EN CAS DE RÉSILIATION POUR QUELLE QUE CAUSE QUE CE SOIT OU D'ARRIVÉE À SON TERME DU PRÉSENT CONTRAT, LES DONNÉES DU CLIENT SERONT DÉFINITIVEMENT SUPPRIMÉES SUR LES SERVEURS D'ALWAYS DATA. LE CLIENT SERA NOTIFIÉ PAR EMAIL À DES PÉRIODES RAPPROCHÉES, DE LA DATE DE SUPPRESSION DÉFINITIVE DE DONNÉES SUR LE SERVEUR.

LE CLIENT DEVRA FAIRE SON AFFAIRE, AVANT L'ÉCHÉANCE QUI LUI EST IMPARTIE – AU MAXIMUM 24 HEURES AVANT LE TERME, DE LA RÉCUPÉRATION PAR SES SOINS DE L'INTÉGRALITÉ DE SON SITE INTERNET ET DES DONNÉES LUI APPARTENANT. À DÉFAUT, CES ÉLÉMENTS SERONT DÉFINITIVEMENT SUPPRIMÉS PAR ALWAYS DATA SANS QUE SA RESPONSABILITÉ PUISSE ÊTRE ENGAGÉE D'UNE MANIÈRE OU D'UNE AUTRE.

14. Droit de rétractation – Renonciation – Absence

Conformément à l'article L.121-21 du Code de la consommation français, le Client Consommateur est informé qu'il dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours à compter de la date de son inscription sur le site Internet d'ALWAYSADATA, pour exercer son droit de rétractation, sans motif ni frais.

A cet effet, le Client Consommateur doit informer ALWAYSADATA de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours, le formulaire de rétractation préalablement rempli par ses soins, ou toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter.

Le formulaire de rétractation ou la déclaration de rétractation dénuée d'ambiguïté doit être envoyée à l'adresse ci-après :

Société ALWAYSADATA
Service des relations clients
62 Rue Tiquetonne, 75002 Paris
Email : serviceclient@alwaysdata.com

En tant que de besoin, le Client Consommateur restituera ou renverra à l'adresse postale ci-dessus tous éléments matériels éventuellement reçus du fait de son inscription, sans retard excessif et, au plus tard, dans les quatorze (14) jours suivant la communication de sa décision de se rétracter.

ALWAYSADATA devra rembourser au Client Consommateur la somme que celui-ci lui aura payée au titre de son inscription, et ce dans le délai légal maximum de quatorze (14) jours à compter de la date de réception de la décision de rétractation notifiée par le Client Consommateur.

Conformément aux articles L 121-28 du Code de la consommation et dans la mesure où la relation contractuelle rentre dans le cadre de la fourniture d'un Service dématérialisé, aucun droit de rétractation n'est accordé au Client Consommateur si la première utilisation dudit Service par ledit Client Consommateur a été effectuée avant l'écoulement de la période de quatorze (14) jours suivant l'inscription.

De ce fait, le Client Consommateur renonce expressément à son droit de rétractation en pareille hypothèse, par l'acceptation électronique des présentes CGPS et des CP afférentes aux Services choisis par le Client Consommateur.

15. Force majeure

Tout événement en dehors du contrôle de l'une ou l'autre Partie et contre lequel elle n'a pu raisonnablement se prémunir constitue un cas de force majeure et suspend à ce titre les obligations des Parties. Les Parties admettent, sans que cette liste soit limitative, conventionnellement, entre elles, que ressortent de la force majeure, les dommages trouvant leurs origines ou leurs causes dans : une grève (EDF, des opérateurs de télécommunications, des registrar, NIC et autres autorités etc.), un arrêt de fourniture d'énergie (telle que l'électricité), une défaillance du réseau de télécommunication dont dépend ALWAYSADATA et/ou des réseaux qui viendraient s'y substituer, une guerre civile ou étrangère, des émeutes ou mouvements populaires, des attentats, éruption volcanique, tsunami, grève, émeute, guerre, tempête, tremblement de terre, perte de connectivité Internet, etc.

Toutefois dans le cas où la suspension se poursuivrait au-delà d'un délai d'un (1) mois, chacune des Parties se réserve la possibilité de résilier de plein droit et sans indemnité les présentes CGPS sans préavis, après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant cette décision.

16. RGPD - Informatique et libertés - Données personnelles

16.1. Collecte et traitement des Données personnelles

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après « **RGPD** ») ainsi qu'aux dispositions (non contraires audit Règlement) de la loi dite « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée subséquemment (ci-après la « **Loi informatique et Libertés** »), le Client dispose du droit de s'opposer à la collecte et au traitement des données à caractère personnel le concernant, du droit d'accès auxdites données, de rectification ou d'effacement de celles-ci (droit à l'oubli), du droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, du droit à la limitation du traitement le concernant, du droit d'avoir des informations sur les personnes à qui le responsable de traitement a transmis des données à caractère personnel le concernant, ainsi que du droit à la portabilité desdites données tels que ces droits sont décrits aux articles 15 à 22 du RGPD. Il peut exercer ces droits en envoyant sa demande à contact@alwaysdata.com accompagnée des pièces justifiant notamment de son identité.

16.2. Consentement à la collecte et au traitement des données à caractère personnel

Par la signature des présentes CGPS, le Client accepte la collecte et le traitement des données nominatives le concernant pour les besoins du Service souscrit dans le cadre du présent Contrat.

Le Client autorise ALWAYSDATA à traiter ces données conformément aux dispositions légales, réglementaires et européennes, et notamment le RGPD et les dispositions non contraires de la Loi informatique et Libertés.

16.3. Protection des Données

Au sens du RGPD, chaque Partie est le Responsable du Traitement pour tous les traitements dont elle détermine les finalités et les moyens.

De ce fait, compte tenu de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et libertés des personnes physiques, chaque Partie met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées au sens de l'article 24 du RGPD pour s'assurer et être en mesure de démontrer que ses traitements sont effectués conformément au RGPD. Ces mesures sont réexaminées et actualisées si nécessaire.

Lorsque cela est proportionné au regard des activités de traitement, les mesures visées au paragraphe précédent comprennent la mise en œuvre de politiques appropriées en matière de protection des données par le Responsable du Traitement.

L'application d'un code de conduite approuvé comme le prévoit l'article 40 du RGPD ou de mécanismes de certification approuvés comme le prévoit l'article 42 du RGPD peut servir d'élément pour démontrer le respect des obligations incombant au Responsable du Traitement.

16.4. Sécurité des Données

Chaque Partie prend toutes les mesures requises en vertu de l'article 32 du RGPD (« Sécurité du traitement ») afin de protéger la sécurité et la confidentialité des Données à caractère personnel

dont elle assure le traitement, et notamment à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie pour les droits et libertés des personnes physiques.

Ces mesures techniques et organisationnelles peuvent être, entre autres, selon les besoins :

- a. La pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel;
- b. Des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement;
- c. Des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique;
- d. Une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

L'application d'un code de conduite approuvé comme le prévoit l'article 40 du RGPD ou d'un mécanisme de certification approuvé comme le prévoit l'article 42 du RGPD peut servir d'élément pour démontrer le respect des exigences prévues au présent article 16.4.

16.5. Principe du non-transfert des données

Sans préjudice des dispositions de l'article 16.6 des présentes, ALWAYSDATA ne divulgue ni ne communique aucune information personnelle à des tiers sans le consentement explicite du Client. Toutefois, ALWAYSDATA ne pourra s'affranchir de cette règle que si elle y est obligée par la loi ou si elle est convaincue, en toute bonne foi, qu'une telle action est nécessaire.

16.6. Transfert limité, pour les nécessités du Service

Le Client accepte que les données nominatives le concernant soient transférées par ALWAYSDATA, pour les besoins d'exécution du Service, aux partenaires d'ALWAYSDATA situés dans l'Union Européenne ainsi qu'à la centrale d'appel chargée, par ALWAYSDATA, de recueillir les appels téléphoniques des Clients, également située dans l'Union Européenne.

17. Modifications des CGPS et/ou des CP

Le Client est informé que les présentes CGPS et les conditions des CP peuvent faire l'objet de modifications à tout moment. ALWAYSDATA avertira le Client de toute modification des présentes CGPS et des CP un (1) mois au moins avant son entrée en vigueur. Le Client qui refuse ces modifications peut, soit résilier le Service dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la notification, soit demander à ce que les anciennes conditions générales de prestation de service restent applicables jusqu'à l'échéance de son contrat. Passé ce délai, les modifications seront considérées comme acceptées par le Client.

ALWAYSDATA se réserve le droit de modifier, à tout moment, les caractéristiques du Service, sans que lesdites modifications n'entraînent de modifications substantielles. ALWAYSDATA avertira alors les Clients de cette modification quinze (15) jours avant l'entrée en vigueur de ces dernières.

18. Intégralité

Les dispositions des présentes CGPS expriment l'intégralité de l'accord conclu entre le Client et ALWAYSDATA. Elles prévalent sur toute proposition, échange de lettres antérieures et postérieures à la conclusion des présentes, ainsi que sur toute autre disposition figurant dans les documents échangés entre les Parties et relatifs à l'objet des CGPS, sauf avenant dûment signé par les représentants des deux Parties.

19. Nullité

Si une ou plusieurs dispositions des présentes CGPS sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision devenue définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations des présentes CGPS garderont toute leur force et leur portée.

Le cas échéant ALWAYSDATA s'engage à supprimer et remplacer immédiatement ladite clause par une clause juridiquement valide.

20. Titre

En cas de difficulté d'interprétation entre le titre et le chapitre de l'un quelconque des articles et l'une quelconque des clauses des présentes CGPS, les titres seront réputés non-écrits.

21. Non-renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des Parties n'ait pas exigé, temporairement ou définitivement, l'application d'une disposition des présentes CGPS et des CP ne pourra être considéré comme une renonciation aux droits détenus par cette Partie. Tout échange de correspondance, d'écrits, de courrier électronique etc. ne saurait remettre en cause les termes des présentes CGPS et des CP, sauf avenant dûment signé par les Parties ou par leurs représentants.

22. Clauses de sous-traitance

22.1. Sous-traitance entre ALWAYSDATA et les tiers

Le Client autorise expressément ALWAYSDATA à sous-traiter tout ou partie des prestations objet des présentes à tout tiers de son choix.

En cas de sous-traitance, une case à cocher sera placée en regard des prestations sous-traitées et des conditions générales de services du sous-traitant y afférentes, lisibles en ligne ou téléchargeables par le Client.

L'acceptation par le Client de la sous-traitance et des conditions générales de services du sous-traitant résultera du fait pour le Client de sélectionner ladite case à cocher lors du processus de souscription du Service sur le site web d'ALWAYSDATA, le lien entre ladite sélection et l'acceptation de la sous-traitance et des conditions générales de services y afférentes étant présumé jusqu'à preuve contraire.

Il appartient à ALWAYSDATA de s'assurer que le sous-traitant choisi présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du RGPD.

Si le sous-traitant choisi par ALWAYSDATA ne remplit pas ses obligations en matière de protection des Données, ALWAYSDATA demeure pleinement responsable devant le Client Responsable de traitement de l'exécution par le sous-traitant de ses obligations.

22.2. Sous-traitance entre le Client et les tiers

Au cas où le Client ferait bénéficier de tout ou partie du Service à des tiers, les stipulations des présentes CGPS et des Conditions Particulières applicables au Service considéré seraient intégralement opposables auxdits tiers, lesquels ne pourront toutefois pas les invoquer contre ALWAYSDATA.

22.3. Sous-traitance entre le Client (en qualité de Responsable de Traitement) et ALWAYSDATA (en qualité de Sous-traitant)

Aux termes du présent article 22.3 (Sous-traitance entre le Client et ALWAYSDATA), le Client est le Responsable de Traitement et ALWAYSDATA est le Sous-traitant pour toutes les Données à caractère personnel traitées par ALWAYSDATA pour le compte du Client dans le cadre du présent Contrat.

22.3.1. Objet

L'article 22.3 et ses différentes sous-sections ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles ALWAYSDATA (agissant en qualité de Sous-traitant du Client) s'engage à effectuer pour le compte du Client (agissant en qualité de Responsable de traitement) les opérations de traitement de Données à caractère personnel définies ci-après.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les Parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de Données à caractère personnel et, en particulier, le RGPD obligatoire à compter du 25 mai 2018.

22.3.2. Traitement sur instructions

ALWAYSDATA, et toute personne agissant sous l'autorité d'ALWAYSDATA ayant accès aux Données à caractère personnel du Client, s'engage à ne traiter les Données à caractère personnel du Client que sur instruction documentée du Client, y compris en ce qui concerne les transferts de Données à caractère personnel vers un pays-tiers ou à une organisation internationale, à moins que ALWAYSDATA ne soit tenue d'y procéder en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'État membre auquel ALWAYSDATA est soumise; dans ce cas, ALWAYSDATA informe le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.

ALWAYSDATA informe immédiatement le Client si, selon ALWAYSDATA, une instruction du Client constitue une violation de la Législation Européenne relative à la protection des Données à caractère personnel.

22.3.3. Description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance

ALWAYSDATA est autorisée à traiter pour le compte du Client les Données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) définis de commun accord entre les Parties, en ce compris la durée du traitement, la nature et la finalité du traitement, le type de Données à caractère

personnel et les catégories de personnes concernées, et les obligations et les droits du Client en sa qualité de Responsable du traitement.

22.3.4. Obligations du Sous-traitant ALWAYSDATA vis-à-vis du Client Responsable de traitement

En qualité de Sous-traitant pour les Données concernées par la sous-traitance, ALWAYSDATA s'engage à :

- A. Traiter les Données concernées uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/ont l'objet de la sous-traitance.
- B. Traiter les Données concernées conformément aux instructions documentées du Client Responsable de traitement.
- C. Garantir la confidentialité des Données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat.
- D. Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données à caractère personnel en vertu du présent contrat :
 - a. S'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
 - b. Reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des Données à caractère personnel.
- E. Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut.
- F. Droit d'information des personnes concernées

Il appartient au Client Responsable de traitement de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

G. Exercice des droits des personnes

Dans la mesure du possible, ALWAYSDATA doit, en sa qualité de Sous-traitant, aider le Client Responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès du Sous-traitant ALWAYSDATA des demandes d'exercice de leurs droits, ALWAYSDATA doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique à l'adresse email de contact du Client telle que figurant sur son profil.

H. Notification des violations de Données à caractère personnel

En sa qualité de Sous-traitant, ALWAYSDATA notifie au Client Responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance conformément à l'article 34 du RGPD, et par courrier électronique à l'adresse

email de contact du Client telle que figurant sur son profil.

Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client Responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente, en l'occurrence la CNIL pour ce qui est de la France, ou ses équivalents européens pour ce qui concerne les autres pays membres de l'Union.

I. Aide du Sous-traitant ALWAYSDATA dans le cadre du respect par le Client Responsable de traitement de ses obligations

En sa qualité de Sous-traitant, ALWAYSDATA aide le Client Responsable de traitement pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données et de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

Les prestations prévues à la présente section I de l'article 22.3.4 seront effectuées par ALWAYSDATA aux conditions notamment financières et de délai à convenir préalablement entre le Client et ALWAYSDATA.

J. Mesures de sécurité

Dans la mesure où l'article 32 du RGPD prévoit que la mise en œuvre des mesures de sécurité incombe au responsable du traitement et au sous-traitant, chaque Partie s'engage, pour ce qui concerne les Données à caractère personnel dont elle a la charge, à mettre en œuvre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles garantissant un niveau de sécurité adapté au risque, y compris, entre autres selon les besoins :

- a. La pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel ;
- b. Les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement;
- c. Les moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique;
- d. Une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

L'application d'un code de conduite approuvé comme le prévoit l'article 40 du RGPD ou d'un mécanisme de certification approuvé comme le prévoit l'article 42 du RGPD peut servir d'élément pour démontrer le respect des exigences de sécurité prévues au paragraphe 1 de l'article 32 du RGPD telles que rappelées ci-dessus.

K. Sort des données

Au terme de la prestation de services relatifs au traitement des Données à caractère personnel, le sort de ces Données sera régi conformément à l'article 13.2 des présentes (Suppression des Données du Client).

L. Délégué à la protection des données

En sa qualité de Sous-traitant, ALWAYSDATA communique au Client Responsable de traitement

le nom et les coordonnées de son Délégué à la Protection des Données (ou Data Protection Officer ci-après « DPO ») désigné conformément à l'article 37 du RGPD, s'il en fait la demande.

M. Registre des catégories d'activités de traitement

En sa qualité de Sous-traitant, ALWAYSDATA déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Client Responsable de traitement comprenant :

- a. Le nom et les coordonnées du Client Responsable de traitement pour le compte duquel le Sous-traitant ALWAYSDATA agit, des éventuels sous-traitants ultérieurs et, le cas échéant, du Délégué à la Protection des Données;
- b. Les catégories de traitements effectués pour le compte du Client Responsable du traitement;
- c. Le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du RGPD, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées;
- d. Dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles, y compris entre autres, selon les besoins :
 - La pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel;
 - Des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement;
 - Des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique;
 - Une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

N. Documentation

En sa qualité de Sous-traitant, ALWAYSDATA met à la disposition du Client Responsable de traitement la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Client Responsable du traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

22.3.5. Obligations du Client Responsable de traitement vis-à-vis du Sous-traitant ALWAYSDATA

En sa qualité de Responsable de traitement, le Client s'engage à :

- A. Fournir au Sous-traitant ALWAYSDATA les informations et données visées au 22.3.3 des présentes clauses de sous-traitance.
- B. Documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des Données par le Sous-traitant ALWAYSDATA.
- C. Veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le RGPD de la part du Sous-traitant ALWAYSDATA.

D. Superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès du Sous-traitant ALWAYSDATA.

23. Référence commerciale

Le Client autorise expressément ALWAYSDATA à citer le Client et/ou le site Internet qui y est associé, comme référence commerciale et/ou publicitaire. ALWAYSDATA pourra à l'occasion de publicité, manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des Services fournis au Client ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou sa plaquette.

24. Attribution de juridiction - Droit applicable

La langue des présentes CGPS est le français et la version française prédominera sur toutes autres versions traduites dans une autre langue.

En cas de difficulté pour l'interprétation et/ou l'application des présentes CGPS et des CP, les Parties décident de se soumettre préalablement à une procédure amiable avant toute action judiciaire.

TOUT LITIGE SUSCEPTIBLE DE SURVENIR EN RAPPORT AVEC LES PRÉSENTES CGPS ET LES CP, LEUR INTERPRÉTATION ET LEURS CONSÉQUENCES OU AVEC LES ACTES LES COMPLÉTANT OU LES MODIFIANT, ATTRIBUTION EXPRESSE ET EXCLUSIVE DE COMPÉTENCE EST FAITE AUX TRIBUNAUX COMPÉTENTS DU RESSORT DE PARIS, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS, APPEL EN GARANTIE, RÉFÉRÉ ET EXPERTISE.

Les seules lois applicables aux présentes CGPS et les CP additionnelles sont les lois françaises.